

yA/jC/cP

Délibération UPVD/Cac Plénier 2023/11-04 n°02 du 11 avril 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 et suivants et R811-10 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n°01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la décision n°2023-022 du 24 mars 2023 proclamant les résultats de l'élection des représentants des usagers au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et à la Commission de la Recherche (CR) ;
Vu les candidatures de Monsieur FAURE Loann, Monsieur MOUSSA TANKARI Abdoul-Razak, Monsieur FRANSKIN Benjamin et Monsieur DELOT Evan ;
Considérant qu'en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, la désignation est effectuée par et parmi l'ensemble des représentants usagers titulaires et suppléants du conseil académique, régulièrement convoqués,

Les membres usagers titulaires et suppléants du conseil académique ont désigné :

➤ **Au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :**

- Quatre usagers de sexe masculin :

Sont désignés :

Monsieur FAURE Loann,
Monsieur MOUSSA TANKARI Abdoul-Razak,
Monsieur FRANSKIN Benjamin,
Monsieur DELOT Evan.

Membres usagers titulaires et suppléants en exercice : 29	Pour : 14
Membres usagers titulaires et suppléants présents ou représentés : 14	Contre : 0
Membres autorisés à voter : 14	Abstention : 0
Suffrages valablement exprimés : 14	

Fait à Perpignan, le 11 avril 2023



Yvan AUGUET

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD